



République Française
COMMUNE DE CEVINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE
Arrondissement
d'Albertville 1
Canton n° 3

Séance du 05 avril 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le cinq avril à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Marie-Christine DORIDANT, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Madame Evelyne PELLICANO a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°02/24 – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DÉPARTEMENTAL DU SDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

VU le Code de l'Énergie et notamment son article L. 331-1 et son article L. 337-7, modifié par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

VU la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 1^{er} mars 2022 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, dont le SDES est coordonnateur,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commune de Cevins d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, laquelle est jointe en annexe des présentes,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1er mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
- **DÉCIDE** de l'adhésion de la Commune de Cevins au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toute pièce à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
- **DÉCIDE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de Commune de Cevins est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- **DONNE** mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont Commune de Cevins sera membre.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

 Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 11/04/2024

Publié le : 11/04/2024

Publié sur le site internet le : 11/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com